



## Coupon-réponse - Appel de cotisations

Pour que les adhésions soient effectives, il faut fournir impérativement :

- copie de la partie supérieure du dernier relevé URSSAF, Maison des Artistes 2008
- copie de l'assurance responsabilité civile professionnelle pour les marchés 2008
- photos de la production pour les nouveaux adhérents
- une enveloppe timbrée à votre adresse

L'adhésion est valable du 10 mars 2008 à 10 mars 2009. Au-delà de cette date la cotisation sera majorée de 12 euros, elle passera donc à 45 euros.

La cotisation s'élève à **33 €**. Nous vous rappelons qu'elle est obligatoire pour participer aux marchés, cependant elle ne garantit pas une participation systématique, le choix des participants se faisant par les organisateurs de chaque marché. Cette cotisation donne droit à une page personnelle sur le site Internet d'Argile.

Nous vous demandons de renvoyer votre chèque d'adhésion à l'ordre de « association argile » (un reçu peut vous être fourni sur demande) accompagné du coupon-réponse et des différents documents demandés au secrétariat d'argile **avant le 10/03/2008** à :

Lénora Le Berre Roussimel 56200 Glénac  
Tél : 02 99 08 18 87 / E-mail : lenoraleberre@wanadoo.fr

Vous avez changé d'adresse..... oui.....non

Nom..... prénom.....

Nom de l'atelier.....

Adresse.....

Code postal..... Ville.....

Numéro de téléphone..... portable.....

Fax..... e-mail.....

Siret.....

Numéro URSSAF.....

Code APE.....

Compagnie d'assurances.....

Numéro de contrat.....

Date :..... signature :.....